



Téléphone et fax 032 438 88 54

Courchapoix, le 5 septembre 2016

Courriel : admin.com@courchapoix.ch

com.courchapoix@bluewin.ch

Mairie : mairie@courchapoix.ch

Assemblée communale extraordinaire du 5 septembre 2016 à 20h dans la salle communale

Présents : 25 personnes

Le Président des Assemblées, Pierre-André Clivaz ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il demande de nommer 2 scrutateurs : Marquis Françoise et Koller Damien sont nommés.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour. L'assemblée accepte l'ordre du jour comme présenté.

1. PV de la dernière assemblée.

Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le Président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Il est accepté comme présenté sans avis contraire.

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 2.

2. Voter la consolidation du crédit de rénovation des vestiaires de l'ESVT de fr. 200'000.--.

Achille Borsa, conseiller et Président du comité de l'ESVT (Ecole Secondaire du Val Terbi) commente ce point.

Les travaux de rénovation des vestiaires et la rampe d'accès sont terminés. Le coût total pour ces rénovations se monte à fr. 314'455.-- dont à déduire des indemnités dégâts d'eau, une subvention du canton et des factures payées avant l'ouverture du crédit (voir tableau annexé no 1). De ce fait, Achille Borsa propose de consolider le crédit de rénovation à fr. 200'000.--.

L'assemblée n'ayant pas de question, on passe au vote.

La consolidation du crédit est acceptée sans avis contraire.

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 3.

3. Voter le crédit de rénovation des salles d'économie familiale de fr. 235'000.-- de l'ESVT.

Achille Borsa présente ce point.

La situation inconfortable et difficilement supportable des salles d'Economie Familiale (EF) due aux malfaçons est connue de longue date. Les deux cuisines ne possédant que des extracteurs d'air, les



portes sont difficiles à ouvrir, particulièrement pour les élèves. La ventilation est très bruyante, les enseignantes d'EF ont donc des difficultés à donner leurs leçons. Il est prévu d'installer de nouvelles conduites pour faire entrer et extraire l'air des pièces. De plus en raison d'inondations provoquées par de violents orages dans la place de jeu, des moisissures et une humidité générale sont apparues dans ces locaux. De ce fait, les armoires devront être démontées pour pouvoir effectuer les travaux d'assainissement.

Le budget total des travaux pour la mise en conformité des salles d'EF s'élèverait à fr. 235'000.- dont une réserve de fr. 27'000.--.

Ce crédit aurait dû être présenté à l'assemblée de juin mais le comité de l'ESVT a oublié d'aviser toutes les communes du Val Terbi.

Achille Borsa demande d'accepter ce crédit dont les réparations ont été exécutées durant les vacances estivales. Achille Borsa en tant que Président du comité de l'ESVT s'excuse pour cet oubli et espère que cela ne se reproduira plus. A la demande de Damien Koller, le conseiller répond que le vote porte sur la somme globale, mais la charge de ces crédits est répartie entre toutes les communes propriétaires de l'ESVT.

Le Président des Assemblées demande de passer au vote.

L'assemblée accepte le crédit de rénovation à l'unanimité.

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 4.

4. Voter un crédit de fr. 140'000.-- pour la mise sous terre d'une partie du réseau électrique et donner compétence au conseil pour la réalisation et la consolidation du crédit.

Daniel Steullet présente ce point.

Le SEVT va débiter des travaux pour la conduite de l'eau potable de Vicques à Mervelier. Le Service Electrique de Courchapoix (SEC) profitera de ces travaux pour mettre la ligne aérienne du quartier Le Cornat sous terre. De plus le SEC posera des tuyaux sous terre depuis le transformateur au restaurant en faisant la traversée de la rivière et de la route cantonale en prévision de suppression de lignes aériennes dans d'autres quartiers.

Le montant du crédit sera financé par le fond électrique. Daniel Steullet demande à l'assemblée d'accepter ces travaux.

La parole est à l'assemblée.

Chételat Béat demande s'il est nécessaire de mettre la ligne aérienne sous terre. Daniel Steullet répond par l'affirmative. C'est une sécurité en cas de forts vents et toutes les communes suppriment les lignes aériennes.

Le Président des Assemblées demande de passer au vote :

L'assemblée accepte à l'unanimité le crédit de fr. 140'000.--.

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 5.



5. Information sur la modération du trafic dans les rues du village.

Le Président des Assemblées, Pierre-André Clivaz donne lecture du PV de la séance du 4 juin dernier regroupant le conseil et Hubert Kottelat :

Séance 4 juin 2016

Présents : Hubert Kottelat, Ponts et Chaussées, Fleury LJ, maire, Luc Dominé. conseiller TP.

La discussion éclaircit les points suivants :

1. Le conseil communal est responsable de la gestion des circulations et de la signalisation sur le domaine communal. Il prend les décisions utiles.
2. La largeur des rues incite à rouler plus vite. Dans les rues soumises au 30 km/h, il faudrait pouvoir les rétrécir.
3. Ceci peut être réalisé de diverses manières :
 - chicanes avec marquage au sol,
 - poteaux,
 - pistes marquées en jaune en continu ou en traits discontinus.
4. Les intersections sont marquées au sol sous forme de « tulipes ». Celles-ci ne sont pas nécessaires quand il y a un trottoir. L'arrivée de la rue des Oeuches est marquée ainsi. C'est possible parce qu'il n'y a qu'une ligne de pavés. Le passage piéton n'est donc pas considéré comme un trottoir. Il y aura lieu de mettre des pavés lors d'une réfection de la rue du Petit Bâle. Le marquage en tulipe ne sera alors plus nécessaire.
5. Faute de signalisation ou dispositifs permanents, le radar et les amendes constituent une mesure efficace. Les conséquences peuvent être lourdes.
6. Une étude globale, confiée à un bureau d'ingénieurs peut être demandée. Elle est fort coûteuse.

Suites :

une séance d'information et de recherche de solutions aura lieu entre les délégués des pétitionnaires et le conseil. Un ou des experts seront invités.

Les mesures seront ensuite appliquées.

La parole est à l'assemblée.

Béat Chételat demande quand est prévue la suite. Louis-Joseph Fleury répond que le conseil y réfléchit.

René Vuillemin demande des précisions au sujet du point 1 du PV. Louis-Joseph Fleury répond que c'est le conseil qui décide du marquage des rues et non l'assemblée communale. Le maire précise qu'il n'est pas évident de trouver une solution qui satisfasse tout le monde.



Commune de Courchapoix



Marlène Fridez demande si les îlots vont rester. Oui lui répond le maire, dans l'attente d'une solution définitive.

Louis-Joseph Fleury souligne que le nombre de personnes de la commission peut passer de 3 à 5.

René Vuillemin demande si la discussion de ce soir concerne toutes les rues du village ou seulement le Petit-Bâle et le Vevie.

Louis-Joseph Fleury répond que l'information porte sur l'ensemble des rues du village.

La parole n'étant plus demandée, le Président des Assemblées clôt la séance et remercie les participants.

Séance levée à 20h30

Au Nom de l'Assemblée Communale :

Le Président :

Pierre-André Clivaz

La Secrétaire :

Yolande Büschlen



Annexe no 1 :



Assemblée des délégués

Rénovation vestiaires et rampe d'accès (voté en AD 14.11.2013)

	<i>Devis</i>	<i>Effectif</i>
• Total dépenses	Fr. 300'000.--	Fr. 314'455.00
• Indemnité dégâts d'eau	./.	Fr. 17'399.95
<hr/>		
Total net avant subvention JU	Fr. 300'000.--	Fr. 297'055.05
• Subvention JU		Fr. 86'704.00
<hr/>		
Total final		Fr. 210'351.05
• Factures payées avant ouverture crédit		Fr. 2'853.60
<hr/>		
Montant en crédit de construction		Fr. 207'497.45
Proposition de consolidation		Fr. 200'000.00

Vicques / 14.06.2016



Annexe no 2

Téléphone et fax 032 438 88 54 Courriel : admin.com@courchapoix.ch com.courchapoix@bluewin.ch
Mairie : 079 270 27 37 mairie@courchapoix.ch

Séance 4 juin 2016

Présents : Hubert Kottelat, Ponts et Chaussées, Fleury LJ, maire, Luc Dominé, conseiller TP.

La discussion éclaircit les points suivants :

1. Le conseil communal est responsable de la gestion des circulations et de la signalisation sur le domaine communal. Il prend les décisions utiles.
2. La largeur des rues incite à rouler plus vite. Dans les rues soumises au 30 km/h, il faudrait pouvoir les rétrécir.
3. Ceci peut être réalisé de diverses manières :
 - chicanes avec marquage au sol,
 - poteaux,
 - pistes marquées en jaune en continu ou en traits discontinus.
4. Les intersections sont marquées au sol sous forme de « tulipes ». Celles-ci ne sont pas nécessaires quand il y a un trottoir. L'arrivée de la rue des Oeuches est marquée ainsi. C'est possible parce qu'il n'y a qu'une ligne de pavés. Le passage piéton n'est donc pas considéré comme un trottoir. Il y aura lieu de mettre des pavés lors d'une réfection de la rue du Petit Bâle. Le marquage en tulipe ne sera alors plus nécessaire.
5. Faute de signalisation ou dispositifs permanents, le radar et les amendes constituent une mesure efficace. Les conséquences peuvent être lourdes.
6. Une étude globale, confiée à un bureau d'ingénieurs peut être demandée. Elle est fort coûteuse.

Suites :

une séance d'information et de recherche de solutions aura lieu entre les délégués des pétitionnaires et le conseil. Un ou des experts seront invités.

Les mesures seront ensuite appliquées.